



**Association pour la Promotion de la Sécurité et de la
Souveraineté Alimentaire
Afrique Verte Burkina**

**Technique d'association culturale avec le
manioc permettant de combiner culture de
rente et culture vivrière**

Les Sahéliennes
peuvent nourrir le Sahel



www.av-international.org

1. RÉSUMÉ

L'apprentissage de l'association culturale d'une variété de manioc dédiée à la transformation avec le maïs ou une légumineuse (arachide, niébé ou soja) permet aux producteurs d'augmenter leurs revenus par la production d'une culture de rente tout en maintenant leur sécurité alimentaire en sécurisant les cultures vivrières.

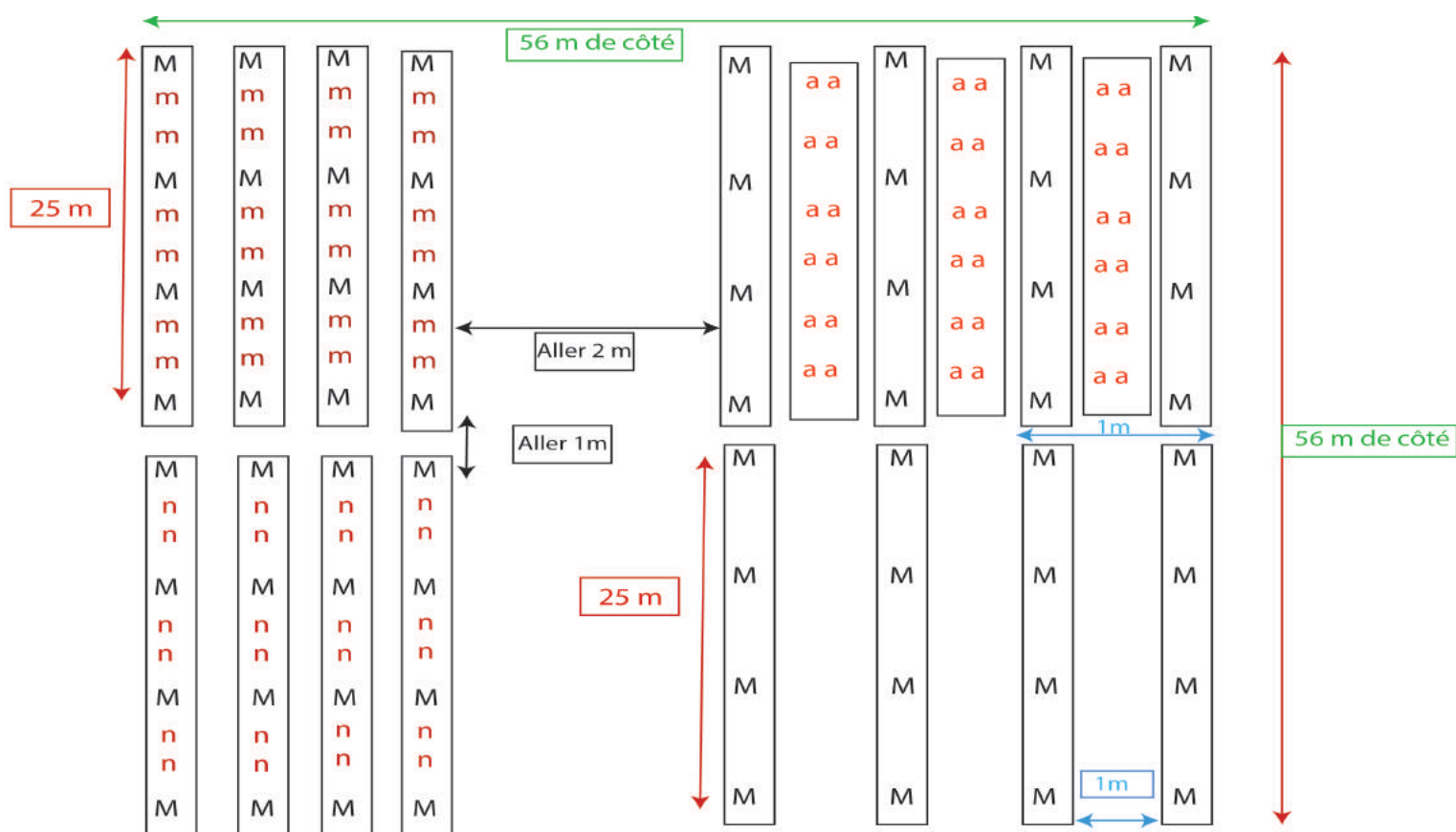
2. CONTEXTE

Le projet d'intensification de la production et de la commercialisation du manioc sous contrat (PACOM) mis en œuvre par Afrique Verte Burkina vise à faciliter de façon durable la rencontre entre la demande en manioc apte à la transformation en attiéké par les entrepreneurs et l'offre des organisations de producteurs. Ce manioc, la variété améliorée V5, n'est pas comestible sans une transformation préalable. Il est produit à but essentiellement marchand. C'est une culture de rente dont l'adoption massive pourrait réduire les superficies allouées à des cultures vivrières, entraînant un risque de dégradation de la sécurité alimentaire des ménages. Au

regard de ces constats des associations culturales manioc / légumineuse et maïs / manioc sont vulgarisées par le projet PACOM pour d'une part diversifier la production agricole et les sources de revenus des producteurs et d'autre part réduire l'usage intempestif et déraisonné des pesticides de synthèse.

3. DESCRIPTION

La pratique consiste à semer du maïs ou une légumineuse (arachide, niébé ou soja) entre deux plants de manioc sur une même ligne. Dans un champ destiné à la production du manioc, le producteur sème dans un premier temps soit du maïs de l'arachide du niébé ou du soja après avoir appliqué au moins 05t/ha de fumure organique et réaliser les opérations de préparation du sol (labour et billonnage) ; 20 à 30 jours après le semis, le producteur plante entre chaque ligne de semi les boutures de manioc préalablement prégermées en respectant l'écart de 1 mètre en deux plants. Par la suite le producteur continue l'entretien son champ jusqu'aux récoltes des cultures associées qui vont intervenir au plus tard 90 à 100 jours après semis. Les plants de manioc resteront sur pieds après ces récoltes, jusqu'à la fin du cycle de production qui est d'environ 12 mois dans la zone soudano-sahélienne.



Exemple de dispositif expérimental d'une association culturelle Manioc (M) et 3 cultures (n : Niébé, a : Arachide et m : Maïs)

4. RÉSULTATS ET IMPACT

• **Amélioration des rendements du manioc de 15t/ha à 35t/ha** : En effet le manioc est une plante exigeante en azote, potassium et phosphore assimilable. Cependant l'apport des fertilisants chimique en production de manioc réduit considérablement la qualité du tubercule et le temps minimum de conservation des tubercules. Ainsi en associant le manioc avec le maïs, les quantités résiduelles des éléments minéraux apportés sur le maïs seront absorbés en faible dose par le manioc. Si l'association est faite avec des légumineuses, celles-ci libèreront à partir du 20ème jours de l'azote dans le sol, permettant ainsi une meilleure productivité du plant de manioc.

• **Diversification de la production et amélioration des sources de revenus** : L'adoption de cette pratique permet de maintenir les superficies allouées à la production vivrières. De plus le producteur à l'occasion d'obtenir au moins deux produits agricoles différents sur une même superficie, sans charge supplémentaire, ce qui lui permet d'augmenter son revenu direct.

5. FACTEURS DE RÉUSSITE

•La possibilité d'améliorer leurs revenus avec ces associations culturelles provoque l'engouement des producteurs pour cette pratique ;

•L'adoption de cette pratique requiert au préalable une bonne formation des producteurs à travers la mise en place de parcelle de démonstration et l'organisation de visites commentées.

6. DÉFIS

La vulgarisation de cette pratique se heurte à certaines difficultés d'ordres biotiques (essentiellement la divagation des animaux) et abiotiques (comme la mauvaise répartition spatio-temporelle des pluies).

7. LOCALISATION

Le projet dispose d'un site de promotion de cette pratique à Bagré et à Bittou dans la région du Centre-Est. Dans la région du Centre-Ouest un site de vulgarisation de cette pratique est localisé dans le village de Thiao, (Commune de Cassou, Province du Ziro) à Léo à Bourra et Behia (province de la Sissili)

8. POTENTIEL DE MISE À L'ÉCHELLE

Le potentiel de mise à l'échelle existe non seulement dans les zones où la pratique est implémentée (des producteurs/productrices s'en inspirent déjà) mais aussi dans les zones de production du manioc au Burkina Faso et dans la région

Organisations partenaires : le Programme de Développement de l'Agriculture (PDA) et les services déconcentrés du Ministère de l'Agriculture des Ressources Animales et Halieutiques.

Projets / programmes partenaires : Projet d'Agriculture Contractuelle et Transition Ecologique au Burkina (PACTE Burkina) et ses partenaires financiers (GIZ, UE et AFD).

Période d'exécution : la pratique est mise en œuvre de juillet 2021 à Décembre 2023.

Documentation de références et autres : Rapport d'activité agroécologique rédigé par les conseillers en agroécologies du projet PACOM.

Date de rédaction de la fiche : mars 2023

Nom et contact des personnes ayant participé à la rédaction de la fiche :

COMPAORE Abraham Terry Cédric (+226 70 13 06 89) ;

OUEDRAOGO Narcisse (+226 76 65 39 90) ;

ONADJA Palamangui (+226 70 69 60 70) ;

BIRBA Youssoufou (+226 71 90 08 43).